

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance Janvier 2016

- ORDURES MENAGERES - APPEL ACOMPTE 2016

Le Conseil Municipal décide de mettre en recouvrement :

- un acompte de 60% de la redevance 2015 pour les résidents, ce qui correspond à un montant de :

- 51,00 € pour les résidences principales 1 personne,
- 73,20 € pour les résidences principales 2 personnes,
- 96,60 € pour les résidences principales 3 personnes et plus,
- 73,20 € pour les résidences secondaires.

- l'appel annuel de la redevance pour les commerces, les gîtes et les chambres d'hôtes , soit : 26 €.

- TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

M le Maire présente la décomposition du projet d'un montant de 408 485,47 € HT :

- construction du centre de loisirs : 207 373,91 €
- extension de la mairie : 175 685,34 €
- travaux sur partie existante de la mairie : 25 426,22 €

Le Conseil Municipal accepte cette répartition.

- CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement suivant :

TOTAL TRAVAUX :	HT 207 374,00 €
Le financement de cette opération sera le suivant :	
DETR :	82 950,00 €
Subvention Pays de Loire-Val d'Aubois :	41 475,00 €
Emprunt	41 475,00 €
Apport communal	41 474,00 €
TOTAL FINANCEMENT	207 374,00 €

Les taxes et dépenses non prévues faisant l'objet d'un avenant, seront couvertes par un emprunt complémentaire.

Il confie au Maire en tant que personne responsable tous pouvoirs pour agir.

- VENTE DE COUPES AFFOUAGERES

Le Conseil Municipal accepte, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes des parcelles n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 24.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes après partage sur pied sous la responsabilité des garants.

- PARTICIPATION AU COUT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Département du Cher organise le transport scolaire des élèves scolarisés dans le Cher. Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'état actuel des finances départementales, il est indispensable de remettre en cause le principe de gratuité absolue de ces transports. Il a donc été décidé de prévoir une participation familiale pour le transport scolaire à compter du 1er janvier 2016.

Les transports restant gratuits pour les élèves du 1er degré, le Conseil Départemental demande au conseil municipal de prendre en charge la participation familiale sous forme d'avance. Celui-ci s'engage à rembourser à l'euro près, cette dépense.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention proposée, pour le transport des élèves du 1er degré, domiciliés sur le territoire de la commune en lieu et place des familles.

- PROJET SCOLAIRE RENTREE 2016

M. le Maire présente la prévision d'effectifs émanant de M. l'Inspecteur d'Académie qui est de 74 enfants.

Cet effectif n'étant pas suffisant pour maintenir nos 4 classes et dans un souci de limiter la désertification de notre commune, le Conseil Municipal, après délibération, décide de se rapprocher de la commune de Feux, en vue d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.